

ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS  
DEPARTEMENT DU LOIRET  
CANTON DE MALESHERBES  
COMMUNE DE  
BATILLY EN GATINAIS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

en exercice: 11 L'an deux mille huit,

Présents: 10 le douze juin,

Votants : 10 le Conseil municipal de la Commune de BATILLY EN GATINAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GIRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 07/06/2018.

PRESENTS : Claude GIRARD, Maryse PICARD, Didier LEROY, Philippe BEZILLE, Gino BERGOMI, Nathalie PAYSAN, Patrick COLAS, Antonio MARTINEZ, Jean Claude BERARD, Stéphane PICARD.

Absente : Téréza POTHEAU.

Secrétaire de séance : Stéphane PICARD.

**OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Claude GIRARD.

